

REUNION DU 1er JUILLET 2008

Le 1er juillet deux mil huit à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de CHEVIRE LE ROUGE s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de juillet, sous la Présidence de Monsieur André GUEVARA, Maire.

Etaient présents : Monsieur André GUEVARA, Maire

Monsieur Jean-Claude LEAU, adjoint

M. Romaric LECOINTRE, Mme. Geneviève BELLIER, M. Jérôme BELLIER, Mlle Laurie CALLEJON, M. Thierry DELAUNOY, M. Patrick CAYON, M. Ludovic ROCTON, Mme. Chantal GIRAULT, Mme Maylis THURET, M. Anthony AUDOUIN et Mme Virginie HARDOUIN, Conseillers

Absents excusés : Mme. Marie-Thérèse CROZA, M. Patrick HAMARD

Absent :

Secrétaire de séance : Monsieur Anthony AUDOUIN,

Date de convocation : 24 juin 2008

Date d'affichage : 2 juillet 2008

QUESTION A AJOUTER :

- DELIBERATION - ASILE - POSE EVENTUELLE D'UN COMTEUR EDF

SOMMAIRE :

1°) DELIBERATION - AUTORISATION DE SIGNATURE CONVENTION AVEC LE PAYS DES VALLEES D'ANJOU POUR L'ACQUISITION DE LIVRES

2°) DELIBERATION - SIEML - ADHESION DE NOUVELLES COMMUNAUTES DE COMMUNES AU TITRE DE LA COMPETENCE OPTIONNELLE LIEE A L'ECLAIRAGE PUBLIC

3°) DELIBERATION - MODALITE DE DEGREVEMENT DE L'ASSAINISSEMENT POUR FUITE D'EAU

4°) DELIBERATION - DEMANDE D'ACHAT DE PANNEAUX SIGNALETIQUES DES ENTREPRISES DE LA COMMUNE DANS LE BOURG

5°) DELIBERATION - AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL - S. HAMARD

6°) DELIBERATION - ASILE - POSE EVENTUELLE D'UN COMTEUR EDF

7°) DIVERS

Après avoir approuvé le compte rendu de la dernière séance, le Conseil Municipal passe à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour.

1°) DELIBERATION - AUTORISATION DE SIGNATURE CONVENTION AVEC LE PAYS DES VALLEES D'ANJOU POUR L'ACQUISITION DE LIVRES

Monsieur le Maire fait lecture du courrier du Pays des Vallées d'Anjou dans lequel nous sommes informés qu'une subvention nous est allouée par le Syndicat Mixte du Pays des Vallées d'Anjou et le Département de Maine et Loire au titre de l'année 2008 correspondant à 80 % d'un montant de dépenses plafonnées à 378,79€ pour réaliser notre projet d'acquisition de fonds livresques et audiovisuels. La subvention sera versée sur présentation de facture acquittée.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à signer la convention de partenariat nous précisant les modalités d'attributions.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer cette convention.

2°) DELIBERATION - SIEML - ADHESION DE NOUVELLES COMMUNAUTES DE COMMUNES AU TITRE DE LA COMPETENCE OPTIONNELLE LIEE A L'ECLAIRAGE PUBLIC

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement l'article L. 5211-18-1.

VU la délibération du Comité Syndical u SIEML du 16 mai 2008 donnant avis favorable à l'adhésion des communautés de communes au SIEML

Le Conseil Municipal de la commune de CHEVIRE LE ROUGE,

DONNE UN AVIS FAVORABLE à l'adhésion des communautés de communes suivantes :

- Communauté de Communes du Bocage
- Communauté de Communes Loir et Sarthe
- Communauté de Communes du Canton de Montrevault
- Communauté de Communes Ouest Anjou
- Communauté de Communes des Portes de l'Anjou
- Communauté de Communes de la Région de Chemillé
- Communauté de Communes de la Région de Pouancé Combrée

3°) DELIBERATION - MODALITE DE DEGREVEMENT DE L'ASSAINISSEMENT POUR FUITE D'EAU

Le paiement de la redevance d'assainissement est basé sur la consommation d'eau potable et payé par tous les usagers raccordés au réseau public d'assainissement.

Considérant qu'en cas de fuite après compteur, le volume d'eau n'a pas emprunté le réseau d'assainissement, le Conseil Municipal décide d'examiner le principe d'une mesure générale et systématique des abattements à intervenir, résultant de fuites supportées par les usagers, selon les conditions exposées ci-après :

1- Recevabilité des dossiers

Pour chaque cas de surconsommation d'eau, Véolia Eau procédera à une enquête qui déterminera si la surconsommation est la conséquence d'une fuite d'eau après compteur. La réparation de la fuite devra être justifiée par l'abonné (présentation d'une facture de réparation).

2- Caractéristiques de la fuite et modalités de dégrèvement

L'eau perdue ne bénéficie pas du service de l'assainissement, le Conseil Municipal décide de donner une suite favorable aux demandes de dégrèvement.

Le Calcul du dégrèvement porte sur les excédents (volume de fuite) calculés par rapport à la consommation moyenne habituelle des 3 années précédant la fuite.

Exemple :

- ✧ Consommation habituelle : 100m³
- ✧ Consommation l'année de la fuite : 500m³
- ✧ Dégrèvement : 500-100=400m³ au tarif de la redevance

Les Cas exceptionnels devront faire l'objet d'un examen particulier par le Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve de la façon suivante 14 pour et 1 abstention cette proposition.

4°) DELIBERATION - DEMANDE D'ACHAT DE PANNEAUX SIGNALIQUES DES ENTREPRISES DE LA COMMUNE DANS LE BOURG

Monsieur le Maire fait lecture du courrier de ABELIA PAYSAGE, AFE, AMECAVIRE, BAUGEOIS COMPOST et la CHARCUTERIE A LA FERME qui demandent de bien vouloir indiquer par des panneaux signalétiques que leurs entreprises soient indiquées aux intersections dans la commune.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à cette proposition.

Le Conseil Municipal ajoute que toutes les entreprises de la commune, qui le souhaiteront, pourront bénéficier d'un tel panneau.

Monsieur le Maire et Monsieur ROCTON prendront rendez-vous avec les entreprises afin qu'elles précisent leurs demandes (type de panneaux, taille...). La décision définitive sera prise ultérieurement.

5°) DELIBERATION - AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL - S. HAMARD

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'augmentation de la durée de travail de Mme Sabrina HAMARD qui était prévue par la municipalité précédente.

Elle est actuellement employée à 28/35^{ème}, le temps proposé est de 35/35^{ème} à partir du 1^{er} septembre 2008. Mme HAMARD conservera son temps de ménage à l'école et à la salle des fêtes. Le temps supplémentaire qui lui sera alloué permettra d'aider Mme DUBLE au secrétariat où la charge de travail devient de plus en plus importante et dans l'éventualité d'un remplacement inopiné.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide d'accepter à l'unanimité l'augmentation de la durée de travail

6°) DELIBERATION - ASILE - POSE EVENTUELLE D'UN COMTEUR EDF

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de faire poser un compteur électrique à l'asile situé derrière l'école privée dans le cas où Mme BRIAND exploiterait le bâtiment dans le cadre d'une création d'un commerce « La Fée Carole » : compositions et éléments décoratifs pour baptêmes, anniversaires.

La pose de ce compteur est évaluée à 747 € H.T.

Le Conseil Municipal décide de connaître plus précisément les volontés de Mme BRIAND pour éventuellement mettre en place une telle action. La décision est reportée à la prochaine réunion.

7°) DIVERS

✧ Courrier de M. COUTANT Dominique dans lequel il nous explique qu'il exerce en tant que profession libérale l'activité de « professeur de Musique ». Il propose de venir une fois par semaine sur la commune afin de donner des cours de musique (accordéon, synthétiseur et Initiation au Langage musical) aussi bien aux enfants qu'aux adultes.

Le Conseil Municipal propose d'adresser à cette personne un courrier afin de demander des précisions sur ses prestations (coût, local...)

✧ Compte-rendu de la réunion avec LOGI OUEST du lundi 23 juin 2008 avec le Directeur et le Sous-directeur de LOGI-OUEST, les locataires, l'expert, M. LEAU et Monsieur le Maire. Un engagement a été pris avant le 14 juillet afin de reloger les personnes concernées et de régler les factures de chauffage. Certaines personnes seront relogées dans des logements libres.

Sur 13 logements, 3 sont très atteints dans lesquels ont été reconnus des vices de construction. Des travaux de drainage seront réalisés.

✧ Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la téléphonie est passée en illimitée chez ORANGE au secrétariat de mairie.

✧ Bilan des dégradations dans le bourg :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des dégradations ont été constatées dans le bourg de notre commune.

- Une borne audio qui est située derrière l'ancienne poste a été endommagée par des enfants (dont le coût est d'environ 3600 €)
- La toiture de l'ancienne poste dégradée également par des enfants.

Ces affaires seront classées sans suites au vue de la responsabilité civile des parents.

Monsieur le Maire tient à préciser que le vol de véhicule non résolu à ce jour n'a rien à voir avec les petits délits commis récemment.

En ce qui concerne le dégât des eaux de l'école « Les Tournesols », l'expertise aura lieu le 4 juillet prochain. Suite à cette expertise nous contacterons l'architecte afin de clore au plus vite ce dossier.

Le 4 juillet 2008, l'expert constatera également l'état du faitage de l'église semblablement dû au vent.

✧ Projet d'entreprise sur la commune : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une entreprise de FOUGERÉ en métallerie/Ferronnerie cherche éventuellement un terrain pour évoluer dans leur activité. Nous leur avons proposé notre zone d'activité située au lieu-dit « La Croix Blanche ». Le projet est actuellement à l'étude.

✧ Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la réponse négative de Monsieur le Sous-préfet concernant la demande d'exonération de la Taxe professionnelle de M. SAVIGNARD remplaçant de M. TOULIER.

✧ Compte rendu des commissions :

- Commission communication culture et patrimoine :

- M. MARY propose une initiation aux jeux d'échec - projet à étudier lors de la prochaine réunion de Conseil Municipal. L'initiation serait mise en place à l'automne.

- Monsieur LEAU propose de mettre en place une randonnée junior. Le projet est à étudier par l'association « Loisir Initiatives »

- Le Conseil Municipal remercie M. FARINEAU pour l'organisation et sa participation à la Fête de la Musique qui a eu lieu le vendredi 20 juin 2008. Le bilan est très positif pour une première organisation.

- Concernant le comité des fêtes : l'appel à volontaires est à renouveler et un affichage en mairie sera mis en place.

- Fleurissement : Mme CROZA a déjà commencé à prendre des photos. (Mme CROZA fait part du remerciement de Mlle BRARD, coiffeuse, pour le fleurissement des jardinières devant le salon)

- Un bulletin municipal annuel sortira en janvier dans lequel on y retrouvera le résumé des comptes-rendus des réunions du Conseil Municipal ainsi que les informations locales et informations pratiques. La commission souhaiterait ajouter deux « feuilles de choux » qui sortiront en Mai et en Octobre.

- Une réunion publique sera organisée afin de répondre aux différentes questions des administrés.

- Les Vœux du Maire auront lieu en même temps que l'accueil des nouveaux habitants.

- Commission Affaires sociales :

- Une réunion est fixée le 19 août à 19H30 à la salle de la mairie afin d'organiser la rentrée scolaire 2008-2009 en ce qui concerne l'accueil périscolaire et la cantine.

- Achat d'un téléphone pour l'accueil périscolaire. Le numéro est le suivant : 06.73.05.34.99.

- Commission sports et Loisirs :

- Tennis : des cartes d'abonnement annuelles vont être mises en place ainsi qu'un panneau de réservation. Il sera demandé dorénavant une caution à la remise de la clé. Les serrures vont être changées.

- Pêche : Les cartes sont toujours en vente à l'épicerie. Remerciement à notre épicière pour la vente de ces cartes.

- SIEML :

- Le coût des travaux concernant l'enfouissement des réseaux rue Saint Médard, Chemin Saint Médard, route de la Pouterne et rue de Chambier s'élève à 52 800 €. Au vu du coût de ces travaux le Conseil Municipal propose d'attendre l'année prochaine pour finaliser l'éclairage public. Cette année seront prévus uniquement les branchements. Une étude est en cours, les chiffres définitifs ne seront connus qu'après la période de vacances estivales. La décision du Conseil Municipal sera donc prise ultérieurement en ce qui concerne ce projet.

- Commission Environnement de la Communauté de Communes :

- Présentation le 23 juin 2008 du pôle environnement où 7 personnes y travaillent. Pour information, il a été constaté une moyenne de 32% d'utilisation des bacs de collecte des verres. Une idée a été soumise de les vider moins souvent au lieu d'en supprimer. La Communauté de Communes du Canton de Baugé souhaiterait mettre en place des dalles amovibles sous ces bacs de collectes des verres (achat par la CCCB). Bilan sur les déchets : le tonnage en ordures ménagères a diminué de 8,5% (environ 169Kg/habitants/an) et le tonnage en sacs jaunes a augmenté de 19% (environ 55KG/habitant/an)

- Commission développement économique de la Communauté de Communes :

- Compte rendu sur la ZAC Sainte Catherine située à Baugé. Très peu de demandes sont enregistrées.

Sans autres questions la séance est levée le mardi 1^{er} juillet 2008 à 23 H 20.